

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2019/282 - 46010 - Assistantes familiales**  
**Proposition d'approbation d'un avenant tarifaire au contrat de travail des assistants familiaux ressources**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver la proposition de rémunération de l'assistant familial ressources sur la base tarifaire de 40 h SMIC au regard du temps consacré à cette nouvelle mission ;

- décide, sur la base tarifaire précitée, d'une rémunération des six assistants familiaux ressources respectivement à hauteur de :

\* 13 446,72 € brut pour la période du 1er septembre 2019 et au 31 décembre 2019, soit une rémunération mensuelle de 395,20 € brut,

\* de 40 340,16 € brut pour les années 2020, 2021 et 2022, soit une rémunération mensuelle de 395,20 € brut par assistant familial.

Ces montants seront revalorisés en fonction de l'augmentation annuelle du SMIC.

- charge le président de conclure les avenants tarifaires correspondants avec chacun des six assistants familiaux ressources

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1129210-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 17/07/19